

Sorens



Election complémentaire au Conseil communal

Une seule liste comportant le nom d'un candidat ayant été déposée dans les délais fixés, le Conseil communal, conformément à l'article 97 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques, a proclamé M. Raphaël Gendre élu conseiller communal.

Dès lors, l'élection complémentaire prévue pour le **dimanche 23 septembre est annulée.**

Le Conseil communal / 17-020966

Alterswil



Bezüglich des am 3. August 2012 publizierten Baugesuchs von Walter und Rosmarie Bill, Schwarzhärd 31, 1712 Tafers, für Stallsanierung Boxenlaufstall mit Neubau Liegehütten sowie Neubau Grubenbehälter über Flur (Art. 108 des Grundbuches der Gemeinde Alterswil) ist Artikel 97 des Bundesgesetzes über die Landwirtschaft LwG anwendbar.

Der Gemeinderat / 17-021026

Ville de Romont

Plan spécial (PS) La Condémina - Décision du Conseil communal Avis

Le Conseil communal informe de l'annulation de la demande de suppression de l'obligation d'établir un plan spécial (PS) La Condémina pour gérer la circulation et l'impact de bruit qui découlait du projet d'implantation d'un centre commercial.

Ainsi, le Conseil communal déclare l'annulation de l'enquête publique parue dans la Feuille officielle du canton de Fribourg N° 53 du 31 décembre 2009. Il annule également l'adoption du Conseil communal de Romont du 25 mai 2010.

Cette annulation est motivée par l'abandon du projet de la Société Lidl Schweiz.

Le Conseil communal / 17-020980

Ville de Romont

Retrait de la demande de mise en zone pour l'aménagement et l'exécution d'une décharge (DCMI-ME) au lieu dit Bossens Avis

Le 11 avril 2011, le Conseil communal de Romont a adopté la modification suivante de son Plan d'aménagement local (PAL):

- > mise en zone de décharge des articles 1213 (partiel) et 952 (partiel) affectés en zone d'intérêt général, et de l'article 956 (partiel) RF affectés en zone agricole;
- > introduction d'un article 28^{bis} «zone de décharge (ZD)» dans le règlement communal d'urbanisme.

Dans cet intervalle, et suite au renoncement de ce projet, le Conseil communal a annulé ces modifications de PAL, les terrains restant affectés en zones respectives.

Le Conseil communal / 17-020981

Commune de Vaulruz

Enquête publique

Conformément à l'article 16 de la loi du 30 mai 1990 sur les améliorations foncières (LAF), la commune de Vaulruz met à l'enquête publique un plan de réfection et de création de deux pistes à tracteur.

Durée de l'enquête: du **24 août au 24 septembre 2012.**

Lieu de l'enquête: Bureau communal de Vaulruz.

Heures d'ouverture: mardi et jeudi, 13 h 30 à 16 h 30; mercredi 17 à 20 h.

Les oppositions doivent être déposées avant l'expiration du délai de 30 jours sous pli recommandé, auprès de l'Administration communale, 1627 Vaulruz. Elles doivent être motivées et contenir des conclusions. Pour le reste, la procédure d'opposition est régie par les articles 197 et suivants LAF, les articles 12 et 12a de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1996 sur la protection de la nature, du paysage, et l'article 14 de la loi fédérale du 4 octobre 1985 sur les chemins de piétons et les chemins de randonnée pédestre.

Le Conseil communal / 17-020964